

STAGE SNUIPP Espagne Barcelone juin 2008: le bilan

Les revendications spécifiques à l'Espagne et les futures actions que nous avons pu lister lors de notre stage SNUipp Espagne 2008 sont en relation directe avec des éléments déjà fournis par le texte revendicatif produit lors du stage SNUipp Hors de France d'août 2007. Le tour de table réalisé par les délégués et correspondants et le bilan de chacun de son fonctionnement local nous conduisent à constater que :

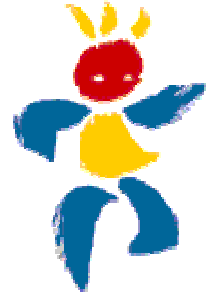
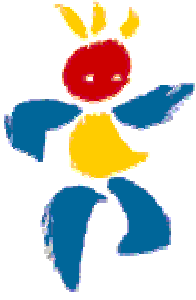
- la nouvelle progression de la syndicalisation SNUipp en Espagne témoigne de la confiance que nous portent les collègues, et nous continuons au quotidien de tenter de leur prouver par notre travail d'information, de défense de leur droits et des acquis arrachés de haute lutte, que nous en sommes dignes. Il reste cependant de vrais chantiers de syndicalisation à entreprendre. Les personnels travaillant dans les établissements homologués de la Mission Laïque, qu'ils soient détachés ou contrats locaux, devraient pouvoir compter de notre part sur une information plus complète et sur une présence plus importante afin de mieux les défendre contre l'arbitraire.
- la victoire obtenue par notre organisation au sujet du versement intégral de la prime d'installation à tous les personnels concernés des EGD, malgré toutes les tentatives de tergiversation du poste, nous conduit maintenant à exiger cette même prime pour tous les résidents à recrutement différé des établissements conventionnés, comme cela a pu être le cas par le passé.
- l'application extrêmement tardive de la réforme portant sur le Nouvel Avantage Familial pose de graves problèmes aux familles des personnels résidents ayant des enfants scolarisés dans le réseau. Les établissements demandent paiement intégral des frais de scolarité alors que le Nouvel Avantage Familial n'a pas encore été versé. De plus, suite au refus catégorique de la directrice de l'Agence de prendre en compte dans le calcul de l'Avantage la perte de l'équivalent du SFT, le manque à gagner est évident pour certaines familles. Enfin, nous constatons que cet avantage est soumis à la CSG et à la RDS, ce qui fait que la somme nette perçue par les personnels va se révéler inférieure aux frais réels de scolarité exigés, pénalisant plus les familles ayant beaucoup d'enfants inscrits dans les établissements. Tel est d'ailleurs de toute façon déjà le cas à Barcelone, en raison de la séparation des frais de scolarité des classes de seconde, première et Terminale.
- le poste, reniant un accord tacite passé précédemment avec les organisations syndicales, exige que les résidents règlent les frais de première inscription de leurs enfants inscrits dans les établissements du réseau, et même plusieurs fois dans certains cas de changement d'établissement. Le paiement des frais de première inscription, non couvert par le NAF, là encore en raison d'un refus de la Directrice de l'Agence, est vécu comme une injustice par les personnels résidents et pèse lourd dans le budget des familles. Il s'agit par ailleurs d'une taxe destinée à abonder le fonds de réserve immobilier, qui n'a rien à voir avec les frais réels occasionnés par la première inscription des enfants. Enfin, dans la gratuité des frais aux élèves de Terminale, ils sont totalement pris en charge, ce qui prouve bien qu'ils font partie intégrante des frais de scolarité, et devraient donc pour les autres classes être couverts par l'avantage servi.
- la centralisation des commissions des bourses que nous avons dénoncée (sur Barcelone et surtout sur Madrid), l'augmentation exponentielle des dossiers de demandes en raison de la précarisation des situations ou de l'arrivée de familles à petits revenus attirées par le « mirage espagnol » nous amènent à revoir notre organisation de la préparation des commissions. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir des responsables acceptant la charge de représentant dans la durée, travaillant en commun, et nous devons exiger que les informations nécessaires nous soient remises par l'administration dans des délais suffisants, les collègues n'étant, pour des raisons un peu absurdes de confidentialité, souvent pas informés des situations particulières.

- le décret réduisant de deux heures la durée hebdomadaire du temps de travail des élèves est paru le 15 mai 2008. Depuis, les informations, les concertations, et les décisions sont très disparates sur l'Espagne (de la mise en place décidée pour la rentrée 2008, au report à 2009/2010 de tout changement, l'année 2008/2009 étant présentée comme une année de réflexion soi-disant autorisée par l'Agence). Les collègues dans leur majeure partie se plaignent de toute façon de ne pas vraiment avoir été consultés sur ce point. Aucune proposition d'organisation pour l'an qui vient ne saurait être formulée sans recevoir l'aval des Conseils des Maîtres ou de Cycle.
- les problèmes de fonctionnement se multiplient dans les établissements du réseau: surcharge de travail imposée surtout au cycle 1 par l'Inspectrice en résidence, non-respect des décisions pédagogiques des conseils des maîtres et du libre choix de l'enseignant (choix du manuel unique imposé par le proviseur dans l'EGD de Madrid et en projet à Barcelone), déclarations non-autorisées sur le thème du droit de grève et attaques personnelles contre une collègue de la part du proviseur de Barcelone, attitude délatrice et autoritaire de la collègue directrice de l'école élémentaire de Barcelone, comportement instable et menaçant manifesté lors de réunions diverses par le collègue directeur de Bilbao...
- les conditions de travail des maîtres et des enfants sont souvent loin d'être optimales, (effectifs par classes qui ne cessent de croître et leur rapport à la taille des salles, absence de tout réseau d'aide spécialisée...), ce que l'administration refuse d'entendre, considérant généralement qu'un enfant de plus, c'est de l'argent en plus mais refusant de voir que pour le maître ou la maîtresse, c'est un individu en plus et donc un suivi spécifique de plus à assurer. Le primaire reste, malgré toutes les réformes sur les plans et programmes de suivi qu'il a dû endurer ces dix dernières années, parfois plus vite qu'en France, au nom du statut de vitrine pédagogique, la « vache à lait » des établissements d'Espagne...

Le « manque de considération » à l'égard des personnels et de la qualité de leur travail conduit donc à les obliger à accepter :

- des accueils de personnels en formation sans compensations aucunes,
- des effectifs surchargés, parfois au nom d'un chantage à la « survie », qui ne repose pas toujours sur une réalité,
- les élèves des collègues absents sans explication aucune et avec modification immédiate imposée du service quand il s'agit du collègue d'espagnol...

- l'administration ne propose aucune avancée quant à la possibilité aux agents en place d'améliorer leur formation en passant les concours professionnels, alors que les écoles du réseau ont besoin de titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH, CAFIPEMF, ce que reconnaît contradictoirement le poste en accordant des points supplémentaires au barème aux détenteurs de ces diplômes lors du recrutement des nouveaux agents.



SNUIPP Espagne REVENDICATIONS 2008-2009

Le SNUipp Espagne :

- *constate les effets négatifs des mesures gouvernementales françaises, notamment le désengagement progressif et bien réel de l'Etat dans les services publics.*

Cela se traduit par des restrictions croissantes imposées à l'AEFE, laquelle tend de plus à plus à solliciter financièrement les familles et les établissements scolaires. (augmentation généralisée des frais de scolarité induite par la prise en charge complète de l'ISVL, l'augmentation de la participation au salaire des résidents, et, fait nouveau, l'éventuelle future prise en charge des pensions civiles...)

Pour le SNUipp Espagne, cette panoplie de mesures et d'économies forcées ne conduit absolument pas à créer les conditions pour une école de la réussite pour tous, ni en France ni à l'étranger. Il revendique donc que soient dégagés tous les crédits nécessaires au bon fonctionnement des établissements du réseau.

- exige le paiement rapide du *Nouvel Avantage Familial*. Les collègues résidents concernés ne paieront les frais de scolarité qu'après avoir reçu le montant correspondant. De plus, les collègues retiendront sur ces frais l'équivalent du SFT dont ils ont été privés en Espagne. Par ailleurs, le *Nouvel Avantage Familial* se révélant inférieur aux frais réels de scolarité, le SNUipp se déclare préoccupé par une forte réaction de rejet possible de la part de tous les collègues et l'émergence d'un vaste mouvement de non-règlement des frais de scolarité en Espagne. .
- exige que les frais de première inscription soient inclus dans le montant des frais de scolarité pour le calcul de l'avantage familial, ou à défaut pris en charge localement par accord avec les établissements.
- continue à réclamer une ISVL portée à 15% de l'indemnité d'expatriation minimum, ce afin de faire face à l'augmentation très importante du coût de la vie et du logement qui affecte tous les personnels et demande, compte tenu de ce contexte économique d'inflation en Espagne, que le montant de l'ISVL soit révisé régulièrement à la hausse en suivant l'évolution de l'IPC.
- appuiera par tous les moyens possibles (courriers à l'Agence, pétitions, appel à la grève) les revendications de nos collègues portant sur les trois points précédents, qui

affectent gravement notre pouvoir d'achat en Espagne et donc nos conditions de vie.

- *demande aux Consuls de France et au Conseiller Culturel Adjoint que les listes des demandeurs de bourses soient communiquées dans des délais suffisants par les chefs d'établissements aux correspondants locaux du SNUipp dans les établissements, ce afin de pouvoir consulter nos collègues, tenir informés nos représentants à la commission des bourses et pouvoir apporter, au moins sur le terrain scolaire, témoignage sur les situations difficiles, mais aussi dénoncer les abus quand ils se produisent.*
- *rappelle que l'application de la mesure de réduction du temps de travail des élèves ne peut se faire dans l'improvisation et exige des concertations rapides au sein des équipes pédagogiques, qui doivent être les premières consultées à ce sujet, ainsi que des directives claires de l'AEFE.*
- *revendique un effectif de 25 élèves pour assurer un travail et un suivi des élèves optimal. Le SNUipp Espagne veillera particulièrement au respect de ces conditions pour les classes de CP et les cours à double niveau. Par ailleurs, il est inacceptable que certains établissements (EGD, homologués, conventionnés) considèrent un effectif de 30 élèves par classe comme un objectif à atteindre et non comme une limite*

*extrême. Même si **en aucun cas** nous n'accepterons des effectifs supérieurs à 30, nous continuerons à dénoncer tout dépassement des 25 élèves par classe comme une surcharge de travail inacceptable et conseillerons dans de tels cas à nos collègues de procéder à des réductions dans leur temps de suivi accordé aux élèves et aux familles.*

- *réclame d'urgence la création en Espagne d'un Réseau d'Aide à la Prise en Charge des Elèves en Difficulté, avec création de tous les postes d'expatriés spécialisés nécessaires et la formation sur place des personnels résidents volontaires.*
- *appuie tous les instituteurs et PE qui défendent et exigent le droit de choisir librement leurs manuels scolaires et supports d'enseignement : il ne devrait y avoir sur ce point aucune obligation, pas même celle du manuel unique par niveau telle qu'elle est pratiquée au secondaire. L'école primaire a des spécificités dans ses choix et sa façon de travailler que l'administration doit reconnaître et apprendre à respecter.*
- *demande que toute acceptation de stagiaire dans les classes soit liée à une convention établie par écrit, l'obtention d'une compensation horaire ou financière pour le maître d'accueil en cas de stage long, et une formation comme maître ressource pour les maîtres volontaires*

- exige que soit accordée toutes facilités aux agents pour passer les concours professionnels spécialisés : CAPSAIS, CAPA-SH, CAFIPEMF
- donne les consignes syndicales suivantes à tous les maîtres et équipes pédagogiques :

Dans le cas d'une absence imprévue d'un collègue, ne pas accueillir les élèves de la classe concernée plus d'une journée.

Dans le cas d'une absence prévue (avec demande d'autorisation préalable) d'un collègue, ne pas accueillir les élèves de la classe concernée.

Les jours d'appel à la grève, exiger de l'administration que toutes les familles ayant un enfant dans une classe dont le maître est concerné par l'appel soient prévenues : toute pré comptabilité des grévistes par l'administration est illégale.

Signaler toute obligation faite en ce qui concerne le choix des manuels et dénoncer ces pratiques à l'AEFE si elles se poursuivent : le cas échéant, refuser de choisir si toute liberté n'est pas laissée.

Dès que sera perçu enfin le Nouvel Avantage Familial, retrancher du règlement des frais de scolarité l'EQUIVALENT DU SFT. Si l'avantage n'est perçu que sur les salaires de juin 2008, ne régler les frais de scolarité pour 2007-2008 qu'au cours du mois de septembre 2008.

S'il est décidé après concertation avec les autres organisations syndicales ou collègues concernés de ne plus rien régler du tout, tenir informé le secrétariat de la participation éventuelle au mouvement et prévoir, en gardant les sommes placées, les futures saisies sur salaire.